

NOMBRE DES MEMBRES			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents lors du vote	Ayant pris part au vote
19	19	13	13+4

Date de la convocation
2 juin 2023
Date d'affichage
2 juin 2023

Objet de la délibération

N° 2023-7.10-041

Finances

Tarifs : Restauration scolaire, accueils
périscolaire, loisirs et pôle ados

L'an deux mil vingt-trois, le 8 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Chevannes (Yonne) est convoqué en séance ordinaire et dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Dominique CHAMBENOIT, Maire.

Présents : Ms et Mmes Dominique CHAMBENOIT, Fabrice BOURGEOIS, Thierry LEDROIT, Lionel ROY, Sylvie HURIE, Didier CATUSSE, Dany MERAT, Alain CREPIN, Sylvie GROS, Christophe PAYMAL, Jordan GUILLERMIN, Sylvie DUPRÉ, Christophe GIBLOT.

Absents excusés et représentés : Madame Martine MALTAT (pouvoir donné à Dominique CHAMBENOIT), Marie-Odile GAUTHIER (pouvoir donné à Fabrice BOURGEOIS), Madame Camille GERHARDT (pouvoir donné à Alain CREPIN), Madame Delphine BILLON (pouvoir donné à Thierry LEDROIT)

Absents excusés : Mesdames Anna CONTANT et Sophie ORSINI

Absent :

Secrétaire de séance : Thierry LEDROIT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-030 du 31 mai 2022 fixant les tarifs de la restauration scolaire,

Vu la délibération n° 2022-031 du 31 mai 2022 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire,

Vu la délibération n° 2022-032 du 31 mai 2022 fixant les tarifs de l'accueil loisirs (centre de loisirs),

Vu la délibération n° 2022-033 du 31 mai 2022 fixant les tarifs de l'accueil du pôle ados,

Vu l'avis FAVORABLE de la commission finance en date du 31 mai 2023,

Vu l'avis FAVORABLE de la CAF en date du 6 juin 2023,

Considérant les propositions d'évolution de 2% des tarifs (sauf les tranches 1 et 2) en annexe.

DIT que l'agent contraint de prendre son repas au restaurant scolaire (sauf la cantinière) pour nécessité de service, au choix entre :

- Le coût du repas est intégralement pris en charge par la commune et fait l'objet d'un point de vue fiscal d'une réintégration au titre des avantages en nature au montant forfaitaire fixé par l'URSSAF (5.20€ barème 2023)

Ou

- L'agent participe à hauteur d'au moins 50% du montant forfaitaire fixé par l'URSSAF (soit 2.60€ barème 2023), la part prise en charge par la commune n'étant pas réintégrée au titre des avantages en nature

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

FIXE Les tarifs définit comme suit, à compter du 1er septembre 2023.

RESTAURANT SCOLAIRE

	Repas Chevannais	Extérieur Chevannes
Tranches	€	10%
De 0,00 à 400	1,30 €	1,50 €
de 401 à 700	2,30 €	2,60 €
de 701 à 900	3,06 €	3,40 €
de 901 à 1 200	3,88 €	4,30 €
de 1 201 à 1 500	4,59 €	5,10 €
> à 1 500	4,90 €	5,40 €

Panier	2,55 €
Inscription tardive	6,12 €

enfant présentant des contre-indications médicales (repas fourni par la famille)
moins d'1 semaine avant, pour le parents travaillant dans le milieu médical, une tolérance est autorisée pour une inscription tardive

CENTRE DE LOISIRS

Forfait journée (repas inclus)	Chevannais	Extérieurs
Tranches	€	10%
De 0,00 à 400	6,00 €	6,60 €
de 401 à 700	7,10 €	7,81 €
de 701 à 900	8,36 €	9,20 €
de 901 à 1 200	9,49 €	10,43 €
de 1 201 à 1 500	10,61 €	11,67 €
> à 1 500	11,73 €	12,90 €

Forfait semaine (repas inclus)	Chevannais	Extérieurs
Tranches	€	10%
De 0,00 à 400	24,00 €	26,40 €
de 401 à 700	28,40 €	31,24 €
de 701 à 900	33,46 €	36,80 €
de 901 à 1 200	37,94 €	41,74 €
de 1 201 à 1 500	42,43 €	46,68 €
> à 1 500	46,92 €	51,61 €

CENTRE DE LOISIRS

Forfait 1/2 journée (repas inclus)	Chevannais	Extérieurs
Tranches	€	10%
De 0,00 à 400	4,00 €	4,40 €
de 401 à 700	5,10 €	5,61 €
de 701 à 900	6,32 €	6,96 €
de 901 à 1 200	7,45 €	8,19 €
de 1 201 à 1 500	8,57 €	9,42 €
> à 1 500	9,69 €	10,66 €

Forfait 1/2 journée (repas inclus)	Chevannais	Extérieurs
Tranches	€	10%
De 0,00 à 400	16,00 €	17,60 €
de 401 à 700	20,40 €	22,44 €
de 701 à 900	25,30 €	27,83 €
de 901 à 1 200	29,78 €	32,76 €
de 1 201 à 1 500	34,27 €	37,70 €
> à 1 500	38,76 €	42,64 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Forfait mensuel par enfant	Chevannais	Extérieurs
Tranches	€	10%
De 0,00 à 400	17,00 €	18,70 €
de 401 à 700	21,00 €	23,10 €
de 701 à 900	25,50 €	28,05 €
de 901 à 1 200	29,58 €	32,54 €
de 1 201 à 1 500	33,66 €	37,03 €
> à 1 500	37,74 €	41,51 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Tarif unique (jusqu'à 3 présences)	Chevannais	Extérieurs
Tranches	€	10%
De 0,00 à 400	3,40 €	3,74 €
de 401 à 700	4,20 €	4,62 €
de 701 à 900	5,10 €	5,61 €
de 901 à 1 200	5,92 €	6,51 €
de 1 201 à 1 500	6,73 €	7,41 €
> à 1 500	7,55 €	8,30 €

POLE ADOS

Inscription annuelle	Chevannais	Extérieurs
Tranches	€	10%
De 0,00 à 400	5,50 €	6,05 €
de 401 à 700	8,00 €	8,80 €
de 701 à 900	11,22 €	12,34 €
de 901 à 1 200	14,28 €	15,71 €
de 1 201 à 1 500	15,81 €	17,39 €
> à 1 500	17,34 €	19,07 €

POLE ADOS

Activités supplémentaires	Chevannais	Extérieurs
Tranches	€	10%
De 0,00 à 400	2,00 €	2,20 €
de 401 à 700	3,00 €	3,30 €
de 701 à 900	4,08 €	4,49 €
de 901 à 1 200	5,10 €	5,61 €
de 1 201 à 1 500	6,12 €	6,73 €
> à 1 500	7,14 €	7,85 €

Tarif avec droit d'entrée inférieur à 20€

POLE ADOS

Activités supplémentaires	Chevannais	Extérieurs
Tranches	€	10%
De 0,00 à 400	4,00 €	4,40 €
de 401 à 700	6,00 €	6,60 €
de 701 à 900	8,16 €	8,98 €
de 901 à 1 200	10,20 €	11,22 €
de 1 201 à 1 500	12,24 €	13,46 €
> à 1 500	14,28 €	15,71 €

Tarif avec d'entrée égale ou supérieur à 20€

Pour extrait
Conforme,

le Maire,
Dominique
CHAMBENOIT

